

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Diagnostic Technique Immobilier

MODULE DTG DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL

V092024

Responsable Formation : M. MARTINEZ Stéphane





PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

● A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'apprenant doit être :

- attiré par le milieu du diagnostic immobilier et de l'expertise en bâtiment,
- être autonome, organisé et dynamique,
- être désireux d'intégrer un marché en pleine croissance,
- d'avoir la ferme volonté de réussir et vous avez un tempérament commercial.



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (pour toutes informations veuillez contacter le secrétariat au 04.67.50.50.58).

● NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLE

Prérequis :

- connaissances du bâtiment : cf. Code de la construction et de l'habitation – Article L731-1 – Article D731-1 Décret n°2016-1965 du 28 décembre 2026 – art.1

● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

« Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement ».

PRESENTATION DU FORMATEUR : BENOIT CENTELLES

Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : FDTI SAINT JEAN DE VEDAS

Fort de plus de quinze années d'expérience professionnelle dans le secteur du bâtiment, M. CENTELLES est formateur pour l'ensemble des modules du métier de diagnostiqueur immobilier auprès de FDTI.

Ses diplômes :

- Diplôme Universitaire Technologique : IUT Génie Civil option Bâtiment ;
- Diplôme d'Ingénieur Bâtiment et Génie Civil.

Son expérience :

- De 2009 à aujourd'hui : Direction travaux et agences dans le BTP.

CONTENU DE LA FORMATION

Programme du module (3 jours)

- **Les articles de la loi ALUR**
 - L'article 58 – Titre III
 - Article D731-2
 - Article L731-2
 - Article 24

- **Quelques compétences nécessaires**

- **La fiche synthétique de la copropriété :**
 - L'identification de la copropriété pour laquelle la fiche est établie
 - L'identité du syndic ou de l'administrateur provisoire ayant établi la fiche
 - L'organisation juridique de la copropriété
 - Les caractéristiques techniques de la copropriété
 - Les équipements de la copropriété
 - Les caractéristiques financières de la copropriété

- **L'immatriculation au registre national**

- **Le fond de travaux**

- **Contenu de la mission DTG**
 - Les différents points de contrôle
 - DPE ou audit énergétique
 - Copropriétés d'au moins 50 lots (tous lots confondus) : audit énergétique
 - Autres copropriétés : DPE collectif
 - Vote
 - Choix du professionnel
 - Communication des résultats

- **Contenu du diagnostic de performance énergétique collectif et audit énergétique**
 - DPE
 - Audit Énergétique

- **Qu'attend la copropriété**

- **Chiffrage sommaire**

- **Comment faire pour le chiffrage ?**

- **Quel prix pour une mission ?**

MOYENS ET METHODES PÉDAGOGIQUES :

● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m2 règlementaires par personne)
- Présence de supports de cours sur l'espace personnel de la plateforme Digiforma
- Présence de QCM via le logiciel Évalbox
- Présence de textes règlementaires et modèles de rapports vierges
- Tableau blanc
- Présence d'un vidéo projecteur pour diffusion support de cours annexes
- Présence d'une valise pédagogique
- Émargements sur la plateforme Digiforma pour les apprenants + formateurs
- WIFI disponible
- Présence consommables tels que café, sucre, papier toilette etc....
- Présence d'une salle d'attente pour accueil des candidats et pour attente pendant les certifications
- Présence de bureaux fermés pour les certifications

EVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

- QCM en cours de formation

SUR QUOI PORTENT LES EVALUATION ?

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

SANCTION VISEE PAR LA FORMATION

- Attestation de formation DTG

LES COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame PARENA Laure

Adresse :

730 rue Théophraste Renaudot
34430 Saint Jean de Védas

Tel : 04 67 50 50 58

Mail : lparena@fdti.fr

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● **LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :**

Durée de la formation : 3 jours (21 heures)

● **DEBUT ET FIN DE L'ACTION :**

A définir

● **LES HORAIRES :**

8h30 / 12h00 et 13h30 / 17h00

● **LE LIEU**

A définir

● **ORGANISATION FORMATION :**

Il s'agit d'une formation en présentiel.

● **TAILLE DU GROUPE :**

Entre 4 et 15 stagiaires.